

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, , FESSY Véronique, GASDON Maxime, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Etait absente ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (à Danielle LACOUR).

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date de convocation : 31 octobre 2024.

OBJET : Demandes de subvention pour l'Aménagement de la Place de Lavally : Fonds Vert, Département, Région, DETR 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de l'aménagement de la Place de Lavally dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études REALITES par délibération du 28 mars 2024.

Il rappelle que le projet consiste à :

- Créer une voirie de desserte sécurisée avec des voies en enrobé dont les eaux pluviales sont rejetées dans les espaces verts,
- Créer des espaces de vie en sablon pour l'organisation de manifestation, pour jouer à la pétanque et pouvant servir de stationnement occasionnel,
- Insérer des placettes de détente aux abords en béton avec l'installation d'assises et de tables,
- Créer un lien entre les différents espaces par l'intermédiaire de la végétation,
- Créer un véritable parvis de salle des fêtes avec une rue uniquement piétonne et une végétalisation en pied de façade,

- Végétaliser et renaturer par la plantation de 16 arbres hautes tiges, d'une dizaine d'arbustes et de massifs de vivaces et graminées créant un îlot de fraîcheur en centre bourg,
- Végétaliser l'esplanade afin de favoriser la biodiversité, de limiter l'imperméabilisation et d'améliorer la qualité de l'air...

Il ajoute qu'il est possible de demander des subventions auprès du Fonds Vert, du Département, de la Région et de l'Etat via la DETR 2025.

Le montant prévisionnel se décomposerait de la façon suivante :

- Travaux d'aménagement : 340 410,00 € H.T.
- Etudes : 31 400 € H.T.

Total H.T. : 371 810,00 € représentant un montant TTC de 446 172,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de demander les subventions auprès du Fonds Vert, du Département, de la Région, de l'Etat via la DETR 2025.

Fait à Pradines, le 05 Novembre 2024.

Le Maire,

Charles BRUN.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH